NOUVELLES COMMUNALES
Aperçu des décisions du Conseil communal du 26 mars 2025

Le Conseil municipal a nommé Maé Zara, apprenti ASE 1ère année auprès de la structure d'accueil Snoopy, pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Le Conseil municipal a pris acte de la cessation d'activité pour cause de retraite d'Alexandre Solliard et le remercie pour ses 39 ans passés au service des écoles et des enfants de Savièse.

Le Conseil municipal a nommé Elodie Carvalho, pour le poste à 70% en 7H, auprès des écoles de Savièse.

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la création de l'association intercommunale pour la STEP de Châteauneuf (ASTEC), regroupant la ville de Sion et les communes d'Arbaz, de Grimisuat et de Savièse et approuve les statuts tels que portés à sa connaissance. Ces statuts seront soumis à l'approbation de l'assemblée du primaire du 16 juin prochain

Le Conseil municipal a adjugé à Héritier & Cie SA les travaux de génie civil pour diverses interventions le long de la route de Zampelet.

Le Conseil municipal a validé l'attribution du marché de gros œuvre concernant le CFC 211.5 - Maçonnerie et béton armé pour la réalisation de la centrale de chauffe à l'entreprise Evéquoz S.A.

Le Conseil municipal a décidé de maintenir l'adhésion de la Municipalité de Savièse à la Coopérative Abobo pour la 4ème année d'exploitation, étant donné que le Théâtre le Baladin peut réintroduire son abonnement pour la saison 2025-2026.

Le Conseil municipal a autorisé l'organisation de diverses manifestations :

2025.05.17 - Maison de la sécurité - portes ouvertes
2025.06.13-14 - Tournoi populaire de football
2025.08.15-16 - Rassemblement des jeunesses valaisannes - place de Binii
2025.08.29-30 - Championnat suisse de pétanque en doublette - place de Binii
2025.09.28 - Défi des villages - village d'Ormône

Le Conseil municipal a donné son approbation aux nouvelles zones de danger nivologique de la Vallée de la Morge, telles qu'elles ont été mises à l'enquête publique.

La Société OIKEN entreprend des travaux de génie civil aux chemins de la Chapelle et d'Arbaz au Mayens de la Zour dans le but d'enterrer les conduites électriques actuellement aériennes. En parallèle à ces travaux et pour mutualiser certains coûts, le Conseil municipal a donné son accord pour renouveler le réseau d'eau potable et équiper ce secteur en eau d'irrigation.